



**Département du Rhône  
Mairie de Chaponost**

**Extrait du Registre  
DES  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 mai 2013**

L'An deux mille treize le vingt-trois mai à 19h00 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le douze avril deux mille treize, s'est réuni en séance publique ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre Menard, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Pierre MENARD, Maire, Madame Geneviève CHEVASSUS  
Monsieur François PILLARD, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Olivier MARTEL,  
Monsieur Alain GERON (à partir du rapport 13/55), Madame Annie FORNELLI-DELLACA, Monsieur Jean-Philippe PROST-ROMAND, Madame Chantal GUYOT,  
Monsieur Daniel SERANT, Monsieur Yves PIOT, Monsieur Pascal ADOUMBOU, Madame Marie-José VUILLERMET-CORTOT, Madame Janine GRAVRAND, Monsieur Gérard ROBERT, Madame Katherine SOURTY, Madame Pascale PAULY, Madame Sophie LOISON, Monsieur Stéphane LARCONNIER( à partir du rapport 13/49), Madame Sarah CAUSSE, Monsieur Jacques GOUTTEBARGE, Madame Evelyne GALERA, Monsieur Jean-Michel LAIR, Monsieur Damien COMBET, Madame Anne-Laure BURENS

**Absents Représentés :**

Madame Suzanne CEYSSON a donné procuration à Monsieur Jean-Philippe PROST-ROMAND  
Monsieur André FAYOLLE a donné procuration à Madame Annie FORNELLI-DELLACA  
Madame Françoise BULLY a donné procuration à Monsieur Jacques GOUTTEBARGE  
Monsieur Alain GERON a donné procuration à Monsieur Pierre MENARD (jusqu'au rapport 13/55)

**Absent excusé**

Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS

**Secrétaire de séance :** Madame Sarah Causse

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	29
<i>Présents :</i>	23 puis 24 puis 25
<i>Absents représentés :</i>	4 puis 3
<i>Absents :</i>	2 puis 1

- ✓ Vérification du quorum
- ✓ Annonce des procurations
- ✓ Désignation du Secrétaire de Séance
- ✓ Approbation du procès verbal de la séance du 18 avril 2013

✓ Adoption de l'ordre du jour

**Rapport n°13/46 – FINANCES**

Rapporteur : Monsieur Daniel Serant

Sollicitation d'une subvention au titre d'une réserve parlementaire

**Rapport n°13/47 – FINANCES**

Rapporteur : Monsieur Daniel Serant

Actualisation d'une autorisation de programme et des crédits de paiement – médiathèque

**Rapport n°13/48 – FINANCES**

Rapporteur : Monsieur Daniel Serant

Affectation du résultat de fonctionnement 2012 commune

**Rapport n°13/49 – FINANCES**

Rapporteur : Monsieur Daniel Serant

Commune : budget supplémentaire 2013 (avec en annexes : le document explicatif et le tableau récapitulatif)

**Rapport n°13/50 – FINANCES**

Rapporteur : Monsieur Daniel Serant

Affectation du résultat d'exploitation 2012 assainissement

**Rapport n°13/51 – FINANCES**

Rapporteur : Monsieur Daniel Serant

Assainissement : budget supplémentaire 2013 (avec en annexe le tableau récapitulatif)

**Rapport n°13/52 – FINANCES**

Rapporteur : Monsieur Daniel Serant

Vote du budget exécutoire 2013 de la RPPA La Dimerie (avec en annexe le document explicatif)

**Rapport n°13/53 – ENFANCE/JEUNESSE**

Rapporteur : Madame Camille Duvernay

Participation financière pour les enfants Chaponois scolarisés dans les écoles publiques extérieures et pour les non chaponois scolarisés dans les écoles publiques de Chaponost  
Année scolaire 2012/2013

**Rapport n°13/54 – TRAVAUX**

Rapporteur : Monsieur Alain Géron

Autorisation de déposer une Déclaration préalable pour la pose d'un container à la Salle Ominsports pour les cibles du tir à l'arc

**Rapport n°13/55 – TRAVAUX**

Rapporteur : Monsieur Alain Géron

Autorisation de déposer un dossier d'autorisation travaux pour les travaux d'aménagement acoustique et scénique de la salle des fêtes

**Rapport n°13/56 – TRAVAUX**

Rapporteur : Madame Camille Duvernay

Autorisation de déposer un dossier d'autorisation de travaux pour les travaux d'aménagement de la cuisine centrale et des selfs dans la salle de restauration de l'école des Deux Chênes et Martel.

**Rapport n°13/57 – TRAVAUX**

Rapporteur : Monsieur Olivier Martel

Approbation du 2<sup>ème</sup> contrat de rivière du Garon

**Rapport n°13/58 – URBANISME**

Rapporteur : Monsieur François Pillard

Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AC n° 415, en vue de l'élargissement de l'avenue de Verdun

**Rapport n°13/59 – PERSONNEL**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Création de postes pour accroissement saisonnier d'activité M14

**Rapport n°13/60 – PERSONNEL**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Modification du tableau des effectifs M14

**Délibération n° 13 /46 - FINANCES**

Rapporteur : Monsieur Daniel SERANT

<b>SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE D'UNE RESERVE PARLEMENTAIRE</b>
--

**Exposé des motifs :**

Le ministère de l'Intérieur, par le biais de la réserve parlementaire, donne aux sénateurs la possibilité de participer financièrement à certains projets d'équipement des communes. Ces subventions exceptionnelles relèvent du programme 122, action 01 de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

Madame Christiane DEMONTES, sénatrice du Rhône, a ainsi informé la commune de Chaponost de la possibilité de solliciter une subvention au titre de sa réserve parlementaire.

Au vu des projets actuellement en cours de finalisation, Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à demander cette subvention exceptionnelle du ministère de l'Intérieur pour le projet d'aménagements de la cuisine centrale, pour un montant prévisionnel de 125 000 € HT.

Cette opération consiste dans l'acquisition de selfs et divers équipements et dans la mise en œuvre des travaux nécessaires à l'amélioration des infrastructures afin d'optimiser le fonctionnement du service de restauration collective.

*Daniel Serant présente tout d'abord le fonctionnement des réserves parlementaires – cf diaporama ci – joint.*

*Il fait part ensuite de ses réserves quant à ce type de financements qui associent les interventions des élus locaux et celles des parlementaires.*

*Monsieur le maire indique partager cet avis.*

*Damien Combet précise que le groupe Chaponost en action votera cette délibération dans l'intérêt général de la commune.*

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour les aménagements de la cuisine centrale auprès de la réserve parlementaire de Madame la Sénatrice DEMONTES.

VOTANTS	27
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	27

**Délibération n° 13 /47 - FINANCES**

Rapporteur : Monsieur Daniel SERANT

**ACTUALISATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS  
DE PAIEMENT – MEDIATHEQUE**

Exposé des motifs :

Par délibération n° 11/42 du 12 mai 2011 une autorisation de programme ayant pour objet la construction d'une médiathèque a été créée afin de gérer de façon pluriannuelle cette opération d'investissement.

Suite au vote du compte administratif 2012 entérinant la réalisation des crédits 2012, il convient d'actualiser la prévision pluriannuelle des crédits de cette autorisation de programme. 16 279.20 € n'ayant pas été consommés sur 2012, il est proposé de reporter ce même montant sur les crédits de paiements prévus pour 2013.

Ainsi, cette nouvelle répartition pluriannuelle des crédits se traduit de la façon suivante :

Libellé programme	Montant global de l'AP selon la délibération n° 12/134 du 15/11/12	Montant des CP			
		2011	2012	2013	2014
Médiathèque	4 520 236,55 €	82 416,20 €	226 304,00 €	2 412 79,20 €	1 720 237,15 €

Ces dépenses seront équilibrées avec les recettes prévues suivantes :

- FCTVA : 700 000 €
- Subventions : CG : 102 168 €, Etat : 1 238 518 €
- Autofinancement : 2 479 550.55 €

*Damien Combet revient sur les informations communiquées en 2012 par l'association Ensemble et Autrement qui annonçait un coût inférieur à celui d'aujourd'hui.*

*Yves Piot précise que ce montant n'intègre pas les subventions perçues et à percevoir sur ce projet.*

*Damien Combet note qu'il s'agit de subventions publiques et donc financées par les contribuables.*

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A la majorité**

- **Approuve** l'actualisation de la répartition pluriannuelle des crédits de paiements de l'autorisation de programme relative à l'opération médiathèque tels qui sont détaillés,

Libellé programme	Montant global de l'AP selon la délibération n° 12/134 du 15/11/12	Montant des CP			
		2011	2012	2013	2014
Médiathèque	4 520 236,55 €	82 416,20 €	226 304,00 €	2 412 79,20 €	1 720 237,15 €

VOTANTS	27
ABSTENTION	00
CONTRE	6 (Madame Françoise BULLY, Monsieur Jacques GOUTTEBARGE, Madame Evelyne GALERA, Monsieur Jean-Michel LAIR, Monsieur Damien COMBET, Madame Anne-Laure BURENS)
POUR	21

**Délibération n° 13 /48 - FINANCES**

Rapporteur : Monsieur Daniel SERANT

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2012 COMMUNE**

Exposé des motifs :

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à constater le résultat global de fonctionnement du compte administratif puis à affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le compte administratif 2012 de la commune voté le 18 avril 2013 fait apparaître un résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 1 784 894.90 €.

La section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de 4 008 481.45 €.

Le solde des restes à réaliser en investissement est déficitaire pour un montant de 2 281 863.04 €.

Il est proposé d'affecter en totalité le résultat global de clôture de la section de fonctionnement sur le compte 1068, « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

*Damien Combet explique que contrairement à ce qu'il avait été indiqué lors de la dernière commission finances, le groupe Chaponost en Action s'abstiendra considérant qu'il n'est pas d'accord avec les investissements à venir.*

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Affecte** le résultat de clôture de la section de fonctionnement, soit 1 784 894.90 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

VOTANTS	27
ABSTENTIONS	6 (Madame Françoise BULLY, Monsieur Jacques GOUTTEBARGE, Madame Evelyne GALERA, Monsieur Jean-Michel LAIR, Monsieur Damien COMBET, Madame Anne-Laure BURENS)
CONTRE	00
POUR	21

#### **Délibération n° 13 /49 - FINANCES**

Rapporteur : Monsieur Daniel SERANT

**COMMUNE : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013**

Exposé des motifs :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2012 approuvant le budget primitif de l'exercice 2013,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 avril 2013 approuvant le compte administratif 2012 de la commune et les restes à réaliser 2012 à reporter sur l'exercice 2013,

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière, il s'agit d'un acte d'ajustements et de reports :

- L'ajustement : le budget supplémentaire, comme toute décision modificative, constate tant au niveau des recettes que des dépenses les modifications apportées au budget primitif.

- Les reports : le budget supplémentaire a aussi pour objectif de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent et apparaissant au compte administratif voté avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'une part de reprendre les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2012 et d'autre part d'opérer une série d'ajustements de crédits. Le détail des modifications est joint en annexe.

### **Pour l'essentiel :**

Le budget supplémentaire reprend les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes d'investissement pour des montants respectifs de 2 646 187.94 € et 364 324.90 € ainsi que les résultats de clôture de la section de fonctionnement et de la section d'investissement 2012 soit :

- 1 784 894.90 € en fonctionnement
- 4 008 481.45 € en investissement

#### En section de fonctionnement :

Les principaux ajustements concernent une diminution d'environ 100 000 € de la dotation de solidarité communautaire compensée par une réduction des contributions, au S.D.I.S. et aux organismes de regroupement, de la subvention à destination du C.C.A.S., de la charge des intérêts de la dette communale et du virement à la section d'investissement.

#### En section d'investissement

Les inscriptions sont principalement liées d'une part soit à des ajustements de montants suite aux résultats du compte administratif (pour l'autorisation de programme médiathèque) soit à des besoins nouveaux (200 000 € relatifs à l'exercice du droit de priorité par la commune dans le cadre de ventes de l'Etat et 60 000 € d'acquisitions de nouveaux logiciels de comptabilité et ressources humaines) et d'autre part aux restes à réaliser 2012 et à d'éventuels placements que l'équilibre de la section permet de prévoir.

L'excédent d'investissement est repris au compte 001 (recettes), solde d'exécution de la section d'investissement reporté, pour 4 008 481.45 €.

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 784 894.90 € est affecté en totalité en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » conformément à la délibération d'affectation.

Les autres mouvements en recettes d'investissement concernent le réajustement du FCTVA et de la taxe d'urbanisme, la diminution du montant des subventions du conseil général du Rhône, la reprise des restes à réaliser 2012 et la suppression de la prévision du recours à l'emprunt.

*Pascal Pauly souhaite savoir pourquoi la subvention au CCAS est en baisse.*

*Daniel Serant explique que le CCAS affiche un excédent de 46 000€, la diminution de la subvention tient compte pour moitié de cet excédent.*

*Pierre Menard revient sur la dépense de 200 000 € relative à l'exercice du droit de priorité par la commune dans le cadre de ventes de l'Etat. Il s'agit d'acquérir des parcelles situées dans la zone d'activité de Taffignon et cédées par l'Etat. La CCVG, pour des raisons juridiques, est dans l'impossibilité de procéder à ces acquisitions. Une mise à jour de ses statuts est actuellement en cours afin de corriger cette anomalie et donner les moyens à la communauté de communes d'exercer pleinement sa compétence développement économique.*

*Jacques Goutteborge indique que le groupe Chaponost en Action ne votera pas ce budget supplémentaire car il intègre des dépenses relatives à la médiathèque et qu'il n' a pas voté les autres budgets.*

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A la majorité**

- **Approuve** le budget supplémentaire équilibré comme il suit :

**Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses</b>	<b>- 85 715.00 €</b>
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	- 39 500.00 €
Chapitre 014 atténuations de charges	4 500.00 €
Chapitre 66 charges financières	- 30 000.00 €
Chapitre 023 virements section d'investissement	-20 715.00 €
<b>Recettes</b>	<b>- 85 715.00 €</b>
Chapitre 73 impôts et taxes	- 79 209.00 €
Chapitre 74 dotations et participations	- 6506.00 €

**Section d'investissement :**

<b>Dépenses</b>	<b>4 772 325.25 €</b>
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	80 220.73 €
Chapitre 204 subventions d'équipement versées	162 128.77 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles	367 469.09 €
Chapitre 23 immobilisations en cours	2 296 369.35 €
Opération médiathèque 2313	16 279.20 €
Chapitre 27 autres immobilisations financières	1 849 858.11 €
<b>Recettes</b>	<b>4 772 325.25 €</b>
Chapitre 10 dotations et fonds divers	1 964 894.90 €
Chapitre 13 subventions d'investissement	246 324.90 €
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées	- 1 426 661.00 €
Chapitre 001 résultat antérieur reporté	4 008 481.45 €
Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement	- 20 715.00 €

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	6 (Madame Françoise BULLY, Monsieur Jacques



	GOUTTEBARGE, Madame Evelyne GALERA, Monsieur Jean-Michel LAIR, Monsieur Damien COMBET, Madame Anne-Laure BURENS)
POUR	22

### Délibération n° 13 /50 - FINANCES

Rapporteur : Monsieur Daniel SERANT

#### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2012 ASSAINISSEMENT

##### Exposé des motifs :

La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section d'exploitation du compte administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en section d'exploitation de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à constater le résultat global d'exploitation du compte administratif puis à affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le compte administratif 2012 du budget de l'assainissement voté le 18 avril 2013 fait apparaître un résultat de clôture de la section d'exploitation d'un montant de 345 756.27 €.

La section d'investissement présente un résultat global de clôture déficitaire de 30 313.45 €.

Le solde des restes à réaliser en investissement est déficitaire pour un montant de 215 450.76 €.

Il convient donc d'affecter en totalité le résultat global de clôture de la section d'exploitation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 345 756.27 €.

##### Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Autorise** l'affectation du résultat de clôture de la section d'exploitation d'un montant de 345 756.27 € au compte 1068 « Autres réserves ».

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

### Délibération n° 13 /51 - FINANCES

Rapporteur : Monsieur Daniel SERANT

## ASSAINISSEMENT : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

### Exposé des motifs :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2012 approuvant le budget primitif de l'exercice 2013,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 avril 2013 approuvant le compte administratif 2012 du budget de l'assainissement et les restes à réaliser 2012 à reporter sur l'exercice 2013,

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière, il s'agit d'un acte d'ajustements et de reports :

- L'ajustement : le budget supplémentaire, comme toute décision modificative, constate tant au niveau des recettes que des dépenses les modifications en plus ou en moins apportées au budget primitif.
- Les reports : le budget supplémentaire a aussi pour objectif de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent et apparaissant au compte administratif voté avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'une part de reprendre les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2012 et d'autre part d'opérer une série d'ajustements de crédits.

Un tableau récapitulatif des modifications est joint en annexe.

Ainsi ce budget supplémentaire reprend les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 215 450.76 € ainsi que les résultats de clôture de la section d'exploitation et de la section d'investissement 2012 soit :

- 345 756.27 € en exploitation
- -30 313.45 € en investissement

L'affectation de ces résultats en section d'investissement permet d'une part de couvrir le besoin de financement lié aux restes à réaliser en dépenses d'investissement et d'autre part d'inscrire des crédits au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) afin d'examiner l'opportunité de remboursements anticipés d'emprunts.

### Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Approuve** le budget supplémentaire 2013 équilibré comme il suit :

#### **Section d'investissement :**

<b>Dépenses</b>	<b>311 756.27 €</b>
Chapitre 001 résultat antérieur reporté	30 313.45 €
Chapitre 041 opérations patrimoniales	- 17 000.00 €
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées	82 992.06 €
Chapitre 23 immobilisations en cours	215 450.76 €

<b>Recettes</b>	<b>311 756.27 €</b>
Chapitre 041 opérations patrimoniales	- 17 000.00 €
Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves	345 756.27 €
Chapitre 27 autres immobilisations financières	- 17 000.00 €

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

### **Délibération n° 13 /52 - FINANCES**

Rapporteur : Monsieur Daniel SERANT

<b>VOTE DU BUDGET EXECUTOIRE 2013 DE LA RPPA LA DIMERIE</b>
---

#### Exposé des motifs :

Les dispositions des décrets du 24 mars 1988 modifié, du 3 janvier 1961 modifié et du 24 avril 1999, prévoient que les services sociaux et médico-sociaux appliquent l'instruction M22 liée au mode de tarification.

L'arrêté du 10 novembre 2008 prévoit que le vote du budget des établissements médico-sociaux dont fait partie la RPPA la Dimerie, soit présenté par chapitre, selon l'instruction M22.

Ce budget exécutoire fait suite à l'aboutissement de la procédure contradictoire avec le Conseil Général du Rhône.

Le budget exécutoire 2013 est calculé pour une activité prévisionnelle de 20 469 journées en hébergement et 20 265 journées en dépendance ce qui représente respectivement des taux d'activité de 98% et 97%.

### **I Section de Fonctionnement**

<b>1°) Les dépenses pour un montant de</b>	<b>2 262 358.35 €</b>
- Chapitre 011 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	424 450.00 €
- Chapitre 012 : Dépenses afférentes au personnel	1 374 350.00 €
- Chapitre 016 : Dépenses afférentes à la structure	439 800.00 €
- Chapitre 002 : Déficit antérieur reporté :	23 758.35 €

<b>2°) Les recettes pour un montant de</b>	<b>2 262 358.35 €</b>
--	-----------------------

#### **Chapitre 017 :**

- Prix de journée hébergement de	1 219 964.96 €
• Tarif journalier hébergement Grande Chambre : 60.01 €	
• Tarif journalier hébergement Petite Chambre : 58.01 €	
- Dotation globale dépendance de	304 358.73 €
• Tarif journalier dépendance GIR 1 et 2 : 18.00 €	
• Tarif journalier dépendance GIR 3 et 4 : 11.42 €	
• Tarif journalier dépendance GIR 5 et 6 : 4.85 €	

- Forfait Global de Soins de	617 980.55 €
<b>Chapitre 018 :</b>	
- Produits autres que ceux relatifs à la tarification :	105 054.11 €
<b>Chapitre 019 :</b>	
- Quote-part des subventions d'investissement :	15 000.00 €

## **II Section d'investissement**

<b>1°) Les dépenses pour un montant de</b>	<b>167 623.32 €</b>
- Chapitre 13 Subventions d'investissement	15 000.00 €
- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	30 000.00 €
- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	20 000.00 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles	102 623.32 €
<b>2°) Les recettes pour un montant de</b>	<b>167 623.32 €</b>
- Chapitre 13 Subventions d'investissement	50 000.00 €
- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	14 400.00 €
- Chapitre 28 Amortissements	32 000.00 €
- Chapitre 001 Excédent reporté d'investissement	71 223.32 €

*Marie-José Vuillermet-Cortot souhaite connaître l'évolution de la subvention municipale. Daniel Serant indique qu'elle s'élevait à 200 000€ en 2008 contre 80 000€ aujourd'hui ; il précise toutefois que le maintien du niveau de subvention actuelle dépendra du niveau de dotation que l'ARS allouera à la structure.*

*Pierre Menard précise que la collectivité a entamé des discussions avec les tutelles, ARS et Département en vue de la mise en œuvre de plusieurs projets : l'augmentation de capacité de la structure de deux places, la revalorisation de la dotation soins, la création d'un PASA.*

*Jacques Goutteborge souhaite connaître le montant du marché de restauration.*

*Daniel Serant indique qu'il s'élève à 235 000€ et connaîtra une hausse de 10 000€ du fait de la reprise en régie du service de portage de repas.*

*Concernant le projet d'acquisition de nouveaux progiciels RH et Finances, Yves Piot s'interroge sur le gain engendré par la mise en place de la dématérialisation.*

*Daniel Serant explique que ce gain sera progressif et à évaluer sur le long terme.*

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **VOTE** le Budget exécutoire 2013 de l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes de la RPPA la DIMERIE qui s'équilibre de la façon suivante :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>2 262 358.35 €</b>	<b>167 623.32 €</b>

<b>Recettes</b>	<b>2 262 358.35 €</b>	<b>167 623.32 €</b>
-----------------	-----------------------	---------------------

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

**Délibération n° 13 /53 – ENFANCE/JEUNESSE**

Rapporteur : Madame Camille DUVERNAY

**PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES ENFANTS CHAPONOIS SCOLARISES  
DANS LES ECOLES PUBLIQUES EXTERIEURES ET POUR LES NON  
CHAPONOIS SCOLARISES A CHAPONOST**  
– Année scolaire 2012/2013

*Exposé des motifs :*

Chaque année scolaire, la commune peut conclure avec d'autres communes environnantes une convention de participation financière aux frais de scolarité pour les enfants des autres communes scolarisés dans les écoles publiques de Chaponost et inversement pour les enfants de Chaponost scolarisés dans les écoles publiques extérieures

En 2011-2012 les participations financières étaient fixées à 231 euros pour un enfant scolarisé en élémentaire et à 462 euros pour un enfant scolarisé en maternelle (soit une augmentation de 2% environ par rapport à 2010-2011).

Après concertation, pour l'année scolaire 2012-2013 les communes ont arrêté les participations financières suivantes (soit une augmentation de 2 %) :

- 236 euros pour un enfant scolarisé en élémentaire
- 472 euros pour un enfant scolarisé en maternelle

*Chantal Guyot souhaite connaître le nombre de chaponois scolarisés à l'extérieur de la commune.*

*Camille Duvernay communique les chiffres pour les années scolaires 2011/2012 et 2012/2013 :*

	<u>Année scolaire 2011 2012</u>	<u>Année scolaire 2012 2013</u>
<u>Extérieur vers Chaponost</u>	42	84
<u>Chaponost vers extérieur</u>	15	24

*Délibération :*

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Approuve** les montants de participation ci-dessus énoncés pour l'année scolaire 2012/2013.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec chaque commune concernée.

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

### **Délibération n° 13 /54 - TRAVAUX**

Rapporteur : Monsieur Alain GERON

<b>SALLE OMNISPORTS – AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA POSE D'UN CONTAINER POUR ENTREPOSER LES CIBLES DE TIR A L'ARC</b>
---

Exposé des motifs :

Actuellement les cibles utilisées par l'association Excelsior dans le cadre de son activité tir à l'arc sont stockées dans l'ancien centre technique municipal situé rue Marius Paire. Ce local doit être cédé prochainement, il convient par conséquent d'évacuer les éléments stockés à l'intérieur.

En lien avec l'association, la solution trouvée pour le stockage des cibles consiste à installer un container d'environ 15 m<sup>2</sup> (6 m x 2.4 m et 2.6 m de hauteur) sur le terrain de la salle omnisports parcelle cadastrée section AN n° 52. Le container sera implanté en limite Ouest du terrain (voir plan ci-joint).

Cette installation nécessite le dépôt d'une Déclaration Préalable en application de l'article R 421-17 du Code de l'Urbanisme.

*En réponse à Marie – José Vuillermet – Cortot, Annie Fornelli indique le prix du container, soit 3 200€ TTC.*

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Autorise** M. Le Maire à déposer une déclaration Préalable pour la pose d'un container sur la parcelle cadastrée section AN n° 52 en vue d'y stocker les cibles du tir à l'arc.

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

## Délibération n° 13 /55 - TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Alain GERON

### SALLE DES FETES – AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR L'AMELIORATION ACOUSTIQUE ET SCENIQUE

#### Exposé des motifs :

La commune va procéder durant la période estival au réaménagement partiel de la salle des fêtes de Chaponost, située au 9 Boulevard Reydellet Cette opération a pour principaux objectifs :

- d'améliorer de façon significative les qualités acoustiques de la salle.
- de procéder à une amélioration de l'espace scénique.

Plus précisément, ces travaux consistent à :

- Intervenir sur l'enveloppe du bâtiment (mise en place de faux plafonds, isolation des murs reprise des sols...)
- Installer les équipements techniques (serrurerie scénique, tentures, matériel audio et vidéo...)

L'ensemble des opérations est estimé par CREA FACTORY, maître d'œuvre de l'opération à hauteur de 145 000 € TTC.

Conformément au Code de la Construction et de l'Habitat article L 111-8, ces travaux relèvent d'une autorisation de travaux.

*Jacques Goutteborge s'étonne que la demande d'installation d'un rideau de séparation formulée par les associations n'ait pas été prise en compte.*

*Chantal Guyot indique que ce point a effectivement été discuté mais qu'il n'a pas été retenu à ce stade des travaux.*

*Pierre Menard retient néanmoins que cette installation n'est pas à exclure, sa faisabilité sera étudiée en fonction du résultat des appels d'offres.*

#### Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Autorise** M. Le Maire à déposer une autorisation de travaux pour les travaux d'amélioration acoustique de la salle des fêtes sise 9 boulevard Reydellet, parcelle cadastrée section AN n° 80.

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

## Délibération n° 13 /56 - TRAVAUX

Rapporteur : Madame Camille DUVERNAY

**AMENAGEMENT DE LA CUISINE CENTRALE – AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER D'AUTORISATIONS DE TRAVAUX POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA CUISINE CENTRALE ET DES SELFS DANS LA SALLE DE RESTAURATION DE L'ECOLE DES DEUX CHÊNES ET MARTEL**

Exposé des motifs :

La commune va procéder durant la période estival à des travaux dans la cuisine centrale et dans les salles de restauration des écoles élémentaires.

Cette opération consiste à améliorer les infrastructures afin d'optimiser le fonctionnement du service de restauration collective. Pour cela du matériel doit être acquis et des travaux doivent être effectués afin de permettre la mise en place de selfs dans les salles de restauration de l'école des Deux Chênes et de l'école Martel.

Conformément au Code de la Construction et de l'Habitat article L 111-8, ces travaux relèvent d'une autorisation de travaux.

*Camille Duvernay explique que ces travaux vont s'accompagner d'une réorganisation des équipes de cuisine et d'animation afin de les adapter au mieux au fonctionnement du self.*

Délibération :

**Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Autorise** M. le Maire à déposer une autorisation de travaux pour les travaux d'aménagement des infrastructures de restauration de l'école Martel, sise 15 boulevard Reydelle, parcelle cadastrée section AN n°202
- 
- **Autorise** M. le Maire à déposer une autorisation de travaux pour les travaux d'aménagement des infrastructures de restauration de l'école des Deux Chênes, sise 4 rue Chanvillard, parcelle cadastrée section AK n°127

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28



## Délibération n° 13 /57 - TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Olivier MARTEL

### CONTRAT DE RIVIERE DU GARON : APPROBATION DU DEUXIEME CONTRAT DE RIVIERE

#### Exposé des motifs :

Lors de son assemblée du 10 décembre 2012, le comité de rivière du Garon a approuvé le second contrat de rivière du Garon 2013-2018. Ce contrat a fait l'objet d'une présentation à l'occasion du conseil municipal en date du 21 février 2013.

La signature du contrat est prévue le 1er juillet 2013.

Ce contrat, d'une durée de 5 ans, prévoit un programme d'actions d'un montant de 66 millions d'euros. Il est porté par le Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA), structure coordonnatrice du contrat.

Le programme d'actions comporte 113 fiches action, organisées en trois volets :

A - Améliorer la qualité des eaux,

B - Améliorer le fonctionnement et les usages des milieux aquatiques et de la ressource en eau,

C - Promouvoir et pérenniser la gestion globale de la ressource en eau.

Pour ce qui concerne la commune de Chaponost, ce programme d'actions prévoit l'engagement pour les opérations suivantes :

Référence de l'action	Intitulé de l'action	Enveloppe estimée en € HT	Enveloppe estimée restant à charge du maître d'ouvrage après subventions en € HT
A-1-5	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson de Chaponost : <ul style="list-style-type: none"><li>• Réhabilitation des assainissements autonomes (SYSEG)</li><li>• Actualisation du schéma directeur d'assainissement</li><li>• Aménagement pour la gestion des eaux pluviales sur le secteur du Boulard</li><li>• Aménagement des déversoirs d'orage</li></ul>	736 500 €	645 000 €
A-1-15	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du	915 000 €	717 000 €

	Merdanson de Chaponost : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en séparatif</li> <li>• Curage de l'étang du Boulard</li> </ul>		
A-3-1	Diagnostic des réseaux dans les zones industrielles	42 000 €	0 (inclus dans la fiche action A-1-5)

Les montants des enveloppes dans le tableau ci-dessus ont un caractère indicatif. Ils seront consolidés en fonction des études techniques en cours ou à conduire.

*Gérard Robert relève qu'il s'agit de budgets relativement conséquents, de l'ordre de 300 000€ par an sur 5 ans.*

*Pierre Menard précise qu'il s'agit, à ce stade, d'enveloppes globales permettant de postuler sur l'octroi de co - financements qui doivent être affinés à l'appui d'études en cours.*

*Daniel Serant rejoint Gérard Robert sur le fait qu'il s'agit de budgets très importants ; il aurait souhaité que la commune s'engage sur le principe et une possibilité d'étalement dans le temps ; en conséquence, il s'abstiendra.*

*Alain Geron indique que le contrat de rivière comprend des travaux d'investissement concernant l'assainissement et les eaux pluviales que la commune doit réaliser.*

*Olivier Martel ajoute qu'il est important de mobiliser un budget pour valoriser le parc du Boulard.*

*Jacques Goutteborge indique que le groupe Chaponost en Action s'abstiendra pour les mêmes raisons que celles évoquées par Daniel Serant.*

Délibération :

**Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**A La majorité**

- **Approuve** les objectifs et les enjeux du contrat de rivière d'une durée de 5 ans,
- **S'engage** à réaliser les opérations du contrat dont il assure la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant la programmation et en tenant informé la structure porteuse,
- **Autorise** le Maire à déposer auprès du Conseil Général, de la Région, de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et de tous les partenaires financiers, et par l'intermédiaire de la structure porteuse qui centralise l'ensemble des dossiers, les dossiers de demande de subventions relatifs à ces opérations, en ayant au préalable sollicité l'avis de la structure porteuse,
- **Autorise** le président du SMAGGA à signer le dossier définitif du contrat de rivière sous réserve de sa validation par le Comité de Bassin et des instances délibérantes de l'Agence de l'Eau (avis favorable du 28 mars), du Conseil général du Rhône et de la Région Rhône-Alpes.

VOTANTS	28
---------	----

ABSTENTIONS	8 (Madame Françoise BULLY, Monsieur Jacques GOUTTEBARGE, Madame Evelyne GALERA, Monsieur Jean-Michel LAIR, Monsieur Damien COMBET, Madame Anne-Laure BURENS, Monsieur Gérard ROBERT, Monsieur Daniel SERANT)
CONTRE	00
POUR	20

**Délibération n° 13 /58 - URBANISME**

Rapporteur : Monsieur François PILLARD

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AC N°415, EN VUE DE L'ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DE VERDUN**

Exposé des motifs :

L'emplacement réservé V3 en vue de l'élargissement de l'avenue de Verdun à 14 mètres est inscrit au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chaponost.

La commune projette de réaliser, sur l'emprise de cet élargissement, une voie douce sur la section de l'avenue de Verdun, entre le croisement avec l'avenue André Devienne et le carrefour de la rue du Docteur Pénard.

La commune a donc lancé une campagne d'acquisition de terrains sur la dite portion de l'avenue de Verdun afin de maîtriser l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de cette opération.

L'acquisition des parcelles cadastrées section AC n°562 et 574, sises 55 avenue de Verdun a notamment été régularisée devant notaire le 20 juillet 2011.

Une Déclaration Préalable a été déposée le 4 décembre 2012 sur la parcelle AC n°415, sise avenue de Verdun, par l'indivision PEGUET, en vue de la division du dit terrain en 2 lots à construire. Le dit bien étant grevé de l'emplacement réservé V3, des négociations ont été menées auprès des propriétaires afin de poursuivre la maîtrise de l'assiette foncière nécessaire à l'élargissement de l'avenue de Verdun.

Par courrier en date du 22 avril 2013, l'indivision PEGUET a accepté de céder gratuitement le terrain grevé de l'emplacement réservé V3, représentant une superficie d'environ 30 m<sup>2</sup>, en contrepartie de quoi l'indivision sera autorisée à reporter sur la partie restante de son terrain un droit à construire correspondant à la totalité du coefficient d'occupation affectant la superficie du terrain qu'elle cède gratuitement à la collectivité conformément à l'article R123-10 du Code de l'Urbanisme.

La superficie exacte à acquérir sera précisée lors de l'établissement du document d'arpentage par le géomètre.

Les frais de notaire et de géomètre afférents à cette cession sont à la charge de la commune

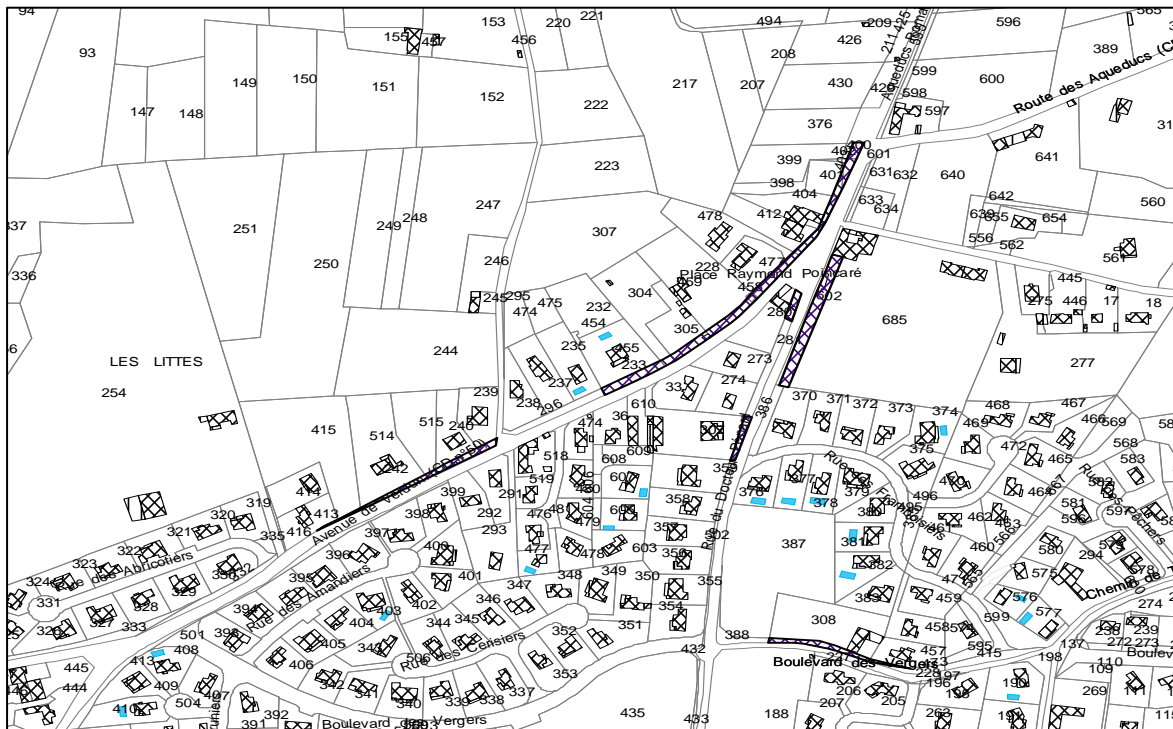
Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Approuve** le principe de l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée section AC n°415, sise avenue de Verdun, d'environ 30 m<sup>2</sup>, appartenant à l'indivision PEGUET,

- **Charge** Maître ZEENDER, notaire à Ternay, de la rédaction de l'acte authentique,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit acte et tout document s'y rapportant.



VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

**Délibération n° 13 /59 - PERSONNEL**

Rapporteur : Monsieur Pierre MENARD

**CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE M14**

Exposé des motifs :

Le 2° de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 permet aux communes de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité.

Afin d'assurer la continuité du service public et de parvenir au meilleur fonctionnement des services de la mairie, en particulier pendant la période estivale (1 poste pour le mois de juin, 4 postes pour le mois de juillet et 3 postes pour le mois d'août), il convient de modifier le tableau des effectifs budgétaires M 14 en créant les postes saisonniers suivants :

- 8 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, pour accroissement saisonnier d'activité.

*Pierre Menard précise que deux de ces postes seront occupés par des jeunes habitants de Lesignano de Bagni.*

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- ➤ **Décide** la création de 8 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, pour accroissement saisonnier d'activité.
- ➤ **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget M14 de la commune.

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

**Délibération n° 13 /60 - PERSONNEL**

Rapporteur : Monsieur Pierre MENARD

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS M14**

Exposé des motifs :

Afin de permettre le recrutement du responsable de l'unité espaces verts du service cadre de vie, il convient de modifier le tableau des effectifs par :

Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet et suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 27 mai 2013.

Afin d'actualiser le tableau des effectifs (agent placé en disponibilité d'office jusqu'à la retraite), il convient de supprimer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 23,33/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013 :

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Décide** la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet et la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, à compter du 27 mai 2013.
- **Décide** la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 23,33/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013.

➤ **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget M14 de la commune.

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

*Yves PIOT communique les derniers chiffres de fréquentation des lignes 11 et 12, 1 171 voyageurs par jour pour la ligne 11 et 651 par jour pour la ligne 12.*

*Chantal Guyot rappelle les dates et programme du Festival de l'aqueduc qui aura lieu les 21 et 22 juin prochain.*

*Pascal Pauly revient sur la remise de poules aux chaponois organisée par le SITOM qui a concerné 25 familles.*

*Olivier Martel rappelle la date de la fête de l'agriculture organisée par la CCVG le 29 septembre sur la commune de Chaponost.*